CONSEIL COMMUNAUTAIRE 21 décembre 2017

Présents : *Monique ALIES, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Alain DEJOB, Virginie JAUFFRET, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-François ROUSSET, Fernande SINGER , Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI*

En tant que délégués suppléants, étaient présents : *Michel SIMONIN, Yves VIALA*

Excusé ayant donné un pouvoir : *Bernard ARNOULD pouvoir à Claude CHIBAUDEL, André BERNAT pouvoir à Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Jean MILESI, Jean-François BRU pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND pouvoir à Michel WOLKOWICKI, Viviane RAMONDENC pouvoir à Patrick RIVEMALE, Anne-Claire SOLIER pouvoir à Annie BEL, Cyril TOUZET pouvoir à Fernande SINGER*

Absent excusé : *Eric HOULES, Marc TOURRET*

Absents : *Jean-Marc NEGRE, Michèle SICARD*

M. le Président énonce les pouvoirs.

L'approbation du compte-rendu du dernier Conseil du 07/12/2017 est reportée à la prochaine séance qui aura lieu dans le courant du mois de janvier.

Désignation d'un secrétaire de séance : Annie BEL

→ Opération d'aménagement des locaux du Sériguet – Décision modificative

L'opération concernant la création de bureaux dans les locaux du Sériguet à Belmont-sur-Rance n'a pas été prévue au BP2017.

Cette opération est estimée à 50 455.58 € T.T.C. répartit comme suit :

	Montant H.T.	**TVA 20 %**	**Montant T.T.C.**
Menuiseries extérieures	3 743.00 €	748.60 €	4 491.60 €
Chauffage	5 884.49 €	1 176.90 €	7 061.39 €
Electricité – Réseaux informatique et téléphonie	15 752.16 €	3 150.43 €	18 902.59 €
Matériaux CCMRR	16 666.66 €	3 333.34 €	20 000.00 €
		TOTAL	**50 455.58 €**
Prestations OCCICOM			8 020.00 €
Prestations SMICA			10 000.00 €
		TOTAL	**68 475.58 €**
DM pour équipement informatique	**Opération Maison de Santé Pluriprofessionnelle – 6 000 €** **Opération Equipement informatique et téléphonie + 6 000 €**		
DM ouverture opération avant prochain BP	**Opération Maison de Santé Pluriprofessionnelle – 50 000 €** **Opération Création bureaux au Sériguet + 50 000 €**		

Des dossiers de demande de subventions seront déposés au Conseil Départemental pour cette opération. Un fond sur la réserve parlementaire sera également demandé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de créer l'opération « création de bureaux au Sériguet »,
- **ADOPTE** le principe d'ouverture d'opération sur crédits ouverts par décisions modificatives,
- **DONNE tous pouvoirs** à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

→ Programmation voirie 2018 – Demande DETR

Trois dossiers de demande de subventions au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) seront déposés dans le courant du mois de janvier 2018 à la sous-préfecture de Millau pour :
- Programme annuel de voirie 2018,
- Intempéries,
- Désenclavement hivernal

L'enveloppe budgétaire à prévoir sur le BP 2018 pour les travaux de voirie annuel s'élève à 440 000.00 € de fournitures H.T. (identique à l'année 2017).

La Commission « Travaux-Voirie » instruira les demandes des communes et fera les choix pour l'année 2018.

Une majoration de 1 % pourrait être envisagée pour répondre à l'inflation.
L'enveloppe budgétaire à prévoir en 2018 sera de l'ordre de 440 000.00 € à 450 000.00 € H.T.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour le dépôt des dossiers de demande de subvention DETR 2018 pour les opérations de voirie.

→ Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance : choix du Bureau d'Etudes pour les missions de contrôle technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 octobre 2017 pour ouvrir les plis reçus suite à la consultation pour les missions de contrôle technique et de coordinateur SPS pour le chantier de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Belmont-sur-Rance.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 865 000.00 € H.T. pour une durée prévisionnelle des travaux de 12 mois.

Trois offres ont été reçues :

N° Réf.:	N°16-09
Localisation du chantier:	Belmont sur Rance
Maitre d'Ouvrage:	Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Nature du chantier:	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Entreprises	Observations			
APAVE Rodez		H.T.	TVA 20%	T.T.C.
	Mission Attestation Handicapés	*300,00 €*	*60,00 €*	360,00 €
	Mission CSPS	*3 940,00 €*	*788,00 €*	4 728,00 €
	Mission Bureau de contrôle avec les missions	*8 575,00 €*	*1 715,00 €*	10 290,00 €
	Dans cette mission, la notion de temps passée est bien détaillée poste par poste			
	TOTAL pour les trois missions	*12 815,00 €*	*2 563,00 €*	15 378,00 €
	La société concède une remise commerciale si elle est retenue sur les trois missions. Les missions CSPS et Attestation sont inchangées, la remise commerciale porte sur la mission contrôle soit 7660,00 € ht au lieu de 8575,00 € ht	*11 900,00 €*	*2 380,00 €*	14 280,00 €
VERITAS Rodez		H.T.	TVA 20%	T.T.C.
	Mission Attestation Handicapés	*300,00 €*	*60,00 €*	360,00 €
	Mission CSPS	*3 262,50 €*	*652,50 €*	3 915,00 €
	Mission Bureau de contrôle avec les missions	*8 440,00 €*	*1 688,00 €*	10 128,00 €
	Dans cette mission, la notion de temps passée est bien détaillée poste par poste			
	TOTAL pour les trois missions	*12 002,50 €*	*2 400,50 €*	14 403,00 €
SOCOTEC Rodez		H.T.	TVA 20%	T.T.C.
	Mission Attestation Handicapés	*400,00 €*	*80,00 €*	480,00 €
	Mission CSPS	*4 320,00 €*	*864,00 €*	5 184,00 €
	Mission Bureau de contrôle avec les missions	*7 100,00 €*	*1 420,00 €*	8 520,00 €
	Dans cette mission, la notion de temps passée n'est pas du tout précisée, ce qui est un peu gênant pour bien analyser l'offre.			
	TOTAL pour les trois missions	*11 820,00 €*	*2 364,00 €*	14 184,00 €

Une analyse des offres a été demandée à Mme ROUQUETTE, architecte. Au vu des résultats, Mme ROUQUETTE a demandé à la société APAVE si elle pouvait revoir son offre au vu des trois missions concédées.
L'offre de la société SOCOTEC est l'offre la plus avantageuse financièrement (- 80 € H.T.). Cependant, Mme ROUQUETTE nous conseille de retenir la société APAVE, offre la mieux disante. La société APAVE est présente sur les chantiers et répond rapidement aux problématiques. C'est une entreprise sérieuse avec un coordonnateur référent pour le chantier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retenir la société APAVE pour les trois missions : CSPS, bureau de contrôle et attestation handicapés relatives à la construction d'une maison de santé pluri professionnelle à Belmont-sur-Rance.

→ <u>Camping Saint Sernin-sur-Rance : résultat des offres – attribution des 3 premiers lots de travaux</u>

La première consultation des entreprises a été lancée le vendredi 17 novembre 2017 avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour l'aménagement d'une structure d'accueil de plein air à Saint Sernin-sur-Rance et comprenant les 3 lots suivants :

- Lot 1 : Terrassements / VRD,
- Lot 2 : Serrurerie mobilier,
- Lot 3 : Espaces verts.

La remise des offres était fixée au vendredi 8 décembre 2017.

8 offres ont été reçues :

- 3 offres pour le lot 1- Terrassement/VRD,
- 2 offres pour le lot 2 – Serrurerie/mobilier, et,
- 3 offres pour le lot 3 – Espaces verts.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 12 décembre 2017 pour l'ouverture des plis.

Suite à l'analyse des offres et au vu des résultats, les offres les mieux disantes ont été retenues :

LOT 1

Désignation		COSTE TP	Estimation PRO
TOTAL GLOBAL	**H.T.**	**249 017.00**	**274 128.00**
	T.V.A.	49 803.40	54 825.60
	T.T.C.	**298 820.40**	**328 953.60**
Ecart à l'estimation		-9,2%	
Délai (semaines)		15	17

LOT 2

Désignation		JACQUEMOND / ADS Automatismes	Estimation PRO
TOTAL GLOBAL	**H.T.**	**33 809.52**	**34 960.00**
	T.V.A.	6 761.90	6 992.00
	T.T.C.	**40 571.42**	**41 952.00**
Ecart à l'estimation		-3,3%	
Délai (semaines)		3	17

LOT3

Désignation		JACQUEMOND	Estimation PRO
TOTAL GLOBAL	**H.T.**	**37 580.00**	**43 810.00**
	T.V.A.	7 516.00	8 762.00
	T.T.C.	**45 096.00**	**52 572.00**
Ecart à l'estimation		-14,2%	
Délai (semaines)		A transmettre	17

MARCHE GLOBAL

Désignation			Estimation PRO
TOTAL GLOBAL	**H.T.**	**320 406.52**	**352 898.00**
	T.V.A.	64 081.304	70 579.6
	T.T.C.	**384 487.82**	**423 477.60**
Ecart à l'estimation		-9,2%	

Le délai initial des travaux est de 17 semaines dont 3 semaines de préparation.
Les travaux devraient débuter en février pour une livraison prévue en juin.

En ce qui concerne la construction des sanitaires et de l'accueil, la consultation des entreprises sera lancée ultérieurement et dès réception de l'avis de la Commission des Sites au vu de la demande de permis d'aménager actuellement en cours d'instruction à la DDT de l'Aveyron.
Pour le choix des HLL (Habitations légères de loisirs), celui-ci sera fait après l'obtention du permis d'aménager et au vu de l'avis de la commission des sites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** les 3 lots de l'appel d'offres relatif à l'aménagement d'une structure d'accueil de plein air à Saint Sernin-sur-Rance conformément aux résultats de l'appel d'offres :
  - Lot n°1 – Terrassement/VRD : COSTE TP,
  - Lot n°2 – Serrurerie/mobilier : JACQUEMOND/ADS Automatismes,
  - Lot n°3 – Espaces verts : JACQUEMOND.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

→ Validation de l'APD des travaux de rénovation du Centre de Secours de Belmont-sur-Rance

Les travaux débuteront en septembre 2018 avec une réception prévue en été 2019.
Les travaux seront donc lissés sur 2 exercices comptables à savoir 2018 et 2019.

Le montant total de l'opération est de 513 204.52 € H.T.

Projet de modernisation du Centre de Secours De Belmont Sur Rance

Estimation prévisionnelle de l'opération

21/12/17

Désignation	Montant HT
0 - Acquisitions Foncières	**0,00 €**
A – Travaux	**382 702,00 €**
B - Honoraires	**55 491,79 €**
Maîtrise d'oeuvre	45 924,24 €
Contrôleur technique	5 740,53 €
Coordonnateur SPS	3 827,02 €
C - Autres Dépenses	**75 010,73 €**
C-1 - Levé Topographique	2 000,00 €
C-2 – Sondages – Étude de sols	6 000,00 €
C-3 - Assurance Dommage - Ouvrage	5 740,53 €
C-4 - Frais divers (publicité, reprographie ...)	5 000,00 €
C-5 - Branchements aux divers réseaux	3 000,00 €
C-6 - Mobilier	15 000,00 €
C-7 – Aléas 10% (révision de prix, infructueux marché de MO, fondations spéciales)	38 270,20 €
MONTANT DE L'OPERATION H.T.	**513 204,52 €**
MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	**615 845,42 €**

Les communes financent	242 232,00 €
Le CD de l'Aveyron finance	242 232,00 €
Le SDIS finance (dont toute la TVA)	131 381,43 €
Total	615 845,42 €

Pour rappel, le maître d'ouvrage de l'opération est le SDIS Aveyron.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser est de 382 702.23 € H.T.

L'appel d'offres à passer comprendra 11 lots comme répartit ci-dessous :

PREVISIONNEL TRAVAUX			
LOT		**Options**	**Montant H.T.**
	Phase APS		Phase APD
1 - VRD - TERRASSEMENT	33 174,00 €		41 909,00 €
2 - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	102 705,73 €		122 360,73 €
3 - CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE	29 700,00 €		32 275,00 €
4 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU et PVC	12 655,00 €		15 885,00 €
5 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	12 928,00 €		7 233,00 €
Option 1 aménagement office		*3 862,00 €*	
Option 2 placards et aménagement		*4 560,00 €*	
6 - PLATRERIE CARRELAGE FAIENCE	47 358,00 €		43 885,00 €
7 - ELECTRICITE CHAUFFAGE	43 710,00 €		46 800,00 €
8 - PLOMBERIE SANITAIRE VMC	23 750,00 €		25 055,00 €
Option 1		*16 000,00 €*	
9 - PEINTURE	13 491,00 €		13 133,00 €
Option 1		*4 500,00 €*	
- REVETEMENT DE SOL	7 102,00 €		8 157,00 €
10 - FAUX PLAFOND	8 655,00 €		11 159,50 €
11 - SERRURERIE	13 750,00 €		14 850,00 €
TOTAL H.T.	348 978,73 €		**382 702,23 €**

Pour cette opération, une somme a déjà été budgétisée au BP 2017.

→ <u>Taxe de séjour 2018</u>

Mr le président rappelle que par délibération du 26 avril 2017, les tarifs de la taxe de séjour qui s'appliquait sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Rougier de Camarès ont été reconduits selon les modalités pré existantes pour 2017 : 0.35 € par personne et par nuitée pendant la période du 15 mai au 30 septembre.
Lors de ce Conseil Communautaire, les conseillers avaient convenu de la généralisation de cette taxe de séjour à l'ensemble du territoire de la communauté de communes à compter de 2018.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur les tarifs et la période de perception applicable.

L'ensemble des conseillers s'accordent pour généraliser cette taxe sur le territoire de la Communauté de Communes à compter de 2018 et valident la reconduction du tarif appliqué auparavant sur le Camarésien ainsi que la période d'application.

Afin que cette taxe récoltée pour les professionnels de l'hôtellerie et de l'hébergement touristique soit mise en place dans les meilleures conditions et afin d'assurer une compréhension et une acceptation par tous, il est nécessaire et même indispensable d'informer les professionnels en amont de la mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1er janvier 2018,
- **DECIDE** d'assujettir l'ensemble des hébergements touristiques à la taxe de séjour,
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 15 mai au 30 septembre inclus,
- **FIXE** le tarif à 0.35 € par personne et par nuitée,
- **CHARGE Monsieur le Président** de la mise en œuvre de cette taxe et de sa notification à l'ensemble des professionnels concernés.

→ Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement de la convention CAF (secteur Camarès)

Le Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la CAF pour le centre de loisirs et la micro-crèche de Camarés doit être renouvelé pour la période 2017-2020.

M. LEBRUN de la MSA et Mme CRANSAC de la CAF sont chargés de l'élaboration de ce nouveau contrat en lien avec la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.
Ce conventionnement permettra l'obtention de soutiens financiers de la CAF et de la MSA pour les actions du Centre de Loisirs et de la micro-crèche.

Le renouvellement de ce contrat doit être signé dans le courant de l'année.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- DECIDE de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020,
- ACCEPTE le renouvellement de la Convention CAF pour l'obtention de soutiens financiers de la CAF et de la MSA pour les actions du Centre de Loisirs et de la micro-crèche,
- AUTORISE Monsieur le Président à renouveler cet engagement et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

→ Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour poste animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2018

Un financement au titre de l'année 2018 doit être apporté par la Fédération des Œuvres Laïques pour le financement du poste d'animateur de Pays.
Ce financement vient en soutien au financement d'un poste d'animateur au Centre de Loisirs de Camarès.

Une convention tripartite a été signée avec la Fédération des Œuvres Laïques, l'Association gestionnaire du Centre de Loisirs de Camarès et la Communauté de Communes du Rougier de Camarès (délibérations du 15 Avril 2003 et du 15 Décembre 2009) pour le financement d'un poste d'animateur au sein du Centre de Loisirs de Camarès.

Cette convention tripartite doit être signée à nouveau avec la Fédération des Œuvres Laïques pour la participation au financement du poste d'animateur du centre de loisirs de Camarès.
Cette aide vient en appui, pour le financement du poste d'animateur du Centre de Loisirs d'un coût annuel de 37 391.41 €, pour un montant d'aide allouée au titre du FONJEP de 3 550.00 € complétée par une aide de l'Association des Amis du Pays de Camarès d'un montant de 5 640.00 € et la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 28 201.00 €.

Il est précisé que le financement par la Fédération des Œuvres Laïques s'érode avec le temps. De plus, cette aide est minime car elle a été attribuée lorsque le poste à financer n'était pas encore à plein temps et celle-ci n'a pas pu être réévaluée par la suite.
Le Centre de Loisirs de Camarés est géré par 2 animateurs à temps plein avec un animateur qui est financé directement par les activités du Centre de Loisirs et un animateur financé par la Communauté de Communes, l'aide FONJEP et l'association des Amis du Pays de Camarès.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour la participation au financement, au titre de 2018, du poste d'animateur du centre de loisirs de Camarès.

→ Accompagnement du projet de la commune de Montlaur d'aménagement de l'ancienne église

Monsieur Patrick RIVEMALE, maire de Montlaur, présente le projet, porté par sa commune, de réhabilitation de l'ancienne église en salle de réunion pour les associations.

Ce projet de réalisation d'une maison des associations doit voir le jour dans l'ancienne église du village qui date du 12ème siècle.
Cette église appartenait à l'Evêché hors, en 1990, une association se sert de ce local et des travaux ont donc été réalisés pour la mise aux normes du bâtiment. En contrepartie, l'Evêché a donné les églises et l'ancien couvent à la Commune.

L'objectif de la commune est d'aménager le bâtiment de l'ancienne église en maison des associations. Ce bâtiment est assez vétuste avec l'électricité qui n'est pas aux normes, le chauffage très ancien et la problématique de réponse aux normes d'accessibilité.

Le but de l'opération est de rassembler les associations, de leur offrir un espace de réunion mais également de permettre de développer l'économie en ouvrant cette salle pour des conférences,… tout en permettant de développer un centre intergénérationnel.
Le bâtiment devra regrouper :
- une salle destinée à l'organisation de réunions et/ou expositions : salle qui pourra être utilisée par l'ensemble des associations, l'école primaire, les services de la commune,… ;
- des bureaux pour les associations : le souhait de la commune est de proposer un bureau à chaque association qui le souhaite, en particulier pour leur permettre d'assurer le secrétariat et l'archivage ;
- des pièces annexes : sanitaires, un coin « café » équipé d'un évier, un ou plusieurs espaces de rangement destinés aux associations.

Le montant estimatif de l'opération est de 550 000.00 € H.T.
L'estimatif comprend la réfection d'une terrasse, la mise en place d'une isolation, l'accessibilité du bâtiment.

La commune de Montlaur demande une participation financière de la Communauté de Communes sur ce projet structurant et créateur de lien social qui participe à la mise en valeur du patrimoine architectural.

Monsieur Patrick RIVEMALE informe les membres de l'assemblée sur la nécessité d'obtenir une aide de la Communauté de Communes pour pouvoir prétendre au subventionnement LEADER.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :
- DONNE un accord de principe pour participation au financement du projet de création d'une maison des associations sur la commune de Montlaur,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de Montlaur de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ensemble des financeurs susceptibles d'apporter une aide à ce projet à caractère social et patrimonial,

- PRECISE que la participation financière de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier sera définie ultérieurement au vu des financeurs extérieurs et des principes et des critères de financement qui seront établis dans le courant de l'année 2018.

Il est précisé que la Commission « Equipements sportifs, touristiques, culturels » travaillera, dans le courant de l'année 2018, pour définir les principes de financement et établir les critères à prendre en compte pour définir les taux de subventions et l'assiette subventionnable pour les projets communaux.

→ Délibération pour indemnités au comptable

Monsieur le Président indique à l'assemblée que dans le cadre de la prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable apportée par M. DELMOND, trésorier, la collectivité peut lui attribuer des indemnités de conseil et de budget.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- DE DEMANDER le concours de DELMOND Stéphane, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- DE PRENDRE acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- QUE l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à DELMOND Stéphane, receveur municipal, à compter du 1er Janvier 2017.

→ Décisions Modificatives

Monsieur le Président propose la Décision Modificative n°4 suivante nécessaire à l'ajustement du budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631-820 : Fournitures d'entretien	421.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**421.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-66111-820 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	421.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**421.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**421.00 €**	**421.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
D-2158-126-020 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**6 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-128-511 : RESEAU - MAISONS DE SANTE INTERDISCIPLINAIRE	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-132-020 : AMENAGEMENT LOCAUX DU SERIGUET	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**56 000.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**56 000.00 €**	**56 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après présentation, **la décision modificative n°4 du Budget Général a été adoptée à l'unanimité.**

→ Questions diverses

Projet d'aménagement de logements dans l'ancien couvent sur la commune de Mounès-Prohencoux

Monsieur Michel LEBLOND expose le projet de la commune de Mounès-Prohencoux qui envisage la réhabilitation de l'ancien couvent de Mounès d'une superficie de 400 m² sur 4 niveaux pour l'aménagement de logements locatifs. Cette opération a pour but la création de 4 logements locatifs

Une étude de faisabilité a été réalisée par Aveyron Ingénierie qui évalue le coût de l'opération à 550 000.00 € HT dont un coût de travaux de 480 000.00 € HT.

Monsieur LEBLOND indique que des dossiers de demande de subvention ont été ou vont être déposés auprès de l'ensemble des financeurs qui s'engage à soutenir les programmes d'habitat.

La Commune de Mounès-Prohencoux sollicite l'aide de la Communauté de Communes pour l'obtention d'un fonds de concours afin de l'aider à financer son projet. Monsieur LEBLOND précise que les financeurs demandent une participation de la Communauté de Communes pour s'engager sur le financement de ce type de projet.

Instruction des dossiers d'urbanisme

Monsieur LEBLOND Michel fait état de la note de la DDT de l'Aveyron reçue par l'ensemble des communes du territoire les informant de l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par leurs services à compter de ce 1er janvier 2018.

Monsieur LEBLOND fait état des délais de traitement des dossiers pour l'instruction et demande qu'elle est la situation pour le traitement des dossiers de demande de CUa.

Monsieur Jacques BERNAT souhaiterait qu'une discussion soit engagée avec des entités extérieures (Communautés de Communes voisines, Aveyron Ingénierie, PNR des Grands Causses,...) pour étudier un mode d'instruction de ces dossiers d'urbanisme en commun car il faut une certaine distance par rapport à ces sujets. Un avis neutre s'impose dans le traitement des dossiers.

Monsieur Michel LEBLOND pense que, dans un premier temps, ce serait judicieux de prendre l'attache de la DDT pour nous aider dans la transition suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers par leurs services. Dans leur courrier d'information adressé aux communes, la DDT s'engage à nous aider dans la démarche.

Madame Monique ALIES propose qu'une demande soit formulée auprès de la DDT afin de former les secrétaires de mairie du territoire pour l'instruction des CUa.

CLECT

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée que M. HUOT de l'AMF est prêt à nous apporter une aide en vue de la révision des attributions de compensation actuellement appliquées sur le territoire. Il souhaite pouvoir avoir accès à tous les documents fiscaux en ce début d'année 2018 afin de pouvoir apporter son analyse.

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires qu'une cérémonie de vœux sera tenue le vendredi 12 janvier 2018 à Belmont-sur-Rance pour les élus et les agents de la Communauté de Communes. Il est précisé que lors de cette cérémonie il sera présenté le nouveau camion polybenne de la collectivité.

Levée de la séance à 22 heures 30.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER -

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Présents : *Monique ALIES, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Alain DEJOB, Virginie JAUFFRET, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-François ROUSSET, Fernande SINGER, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI*

En tant que délégués suppléants, étaient présents : *Michel SIMONIN, Yves VIALA*

Excusé ayant donné un pouvoir : *Bernard ARNOULD pouvoir à Claude CHIBAUDEL, André BERNAT pouvoir à Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Jean MILESI, Jean-François BRU pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Luc JACQUEMOND pouvoir à Michel WOLKOWICKI, Viviane RAMONDENC pouvoir à Patrick RIVEMALE, Anne-Claire SOLIER pouvoir à Annie BEL, Cyril TOUZET pouvoir à Fernande SINGER*

Absent excusé : *Eric HOULES, Marc TOURRET*

Absents : *Jean-Marc NEGRE, Michèle SICARD*

Opération d'aménagement des locaux du Sériguet – Ouverture de l'opération

Programme Voirie 2018 – Demande DETR

Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Belmont-sur-Rance : attribution des missions de contrôle technique, de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé et attestation handicapés

Création d'une structure d'accueil de plein air à Saint Sernin-sur-Rance : attribution du marché de travaux des 3 premiers lots (lot terrassements/VRD, lot serrurerie mobilier, lot espaces verts)

Rénovation du Centre de Secours de Belmont-sur-Rance - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Taxe de Séjour 2018

Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement de la convention CAF (secteur Camarès)

Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2018

Accompagnement du projet de la Commune de Montlaur d'aménagement de l'ancienne église

Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités

Budget Principal : Décision Modificative n° 04